

**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AU 01/04/2023

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE



SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
4 Ouverture, transformation, clôture	
4 Relevés de compte	
4 Dates de valeur	
5 Tenue de compte	
5 Services en agence	
6 Services Bancaires de Base	
BANQUE À DISTANCE	7
7 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	
8 Par téléphone	
8 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
9 Services liés à la carte bancaire	
10 Virement SEPA	
11 Prélèvement SEPA / TIPSEPA	
11 Chèque	
11 Effet de commerce	
11 Offre retirée de la commercialisation	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	12
12 Espèces	
12 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
13 Virement SEPA	
13 Prélèvement SEPA	
13 Chèque	
13 Effet de commerce	
13 Commerce Électronique	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	15
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16
16 Commission d'intervention	
16 Opérations particulières	
16 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	18
18 Facilité de caisse et/ou découvert	
18 Financement du cycle d'exploitation	
19 Crédits d'investissement	

GESTION DE LA TRÉSORERIE	20
20 Epargne bancaire	
20 Placements financiers	
21 Droits de garde sur CTO	
21 Ingénierie sociale et financière	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	22
22 Assurer vos moyens de paiement	
22 Assurer votre famille et votre entreprise	
23 Préparer votre retraite	
23 Assurer vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	24
24 Opérations par carte bancaire	
24 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
25 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
25 Commission de change	
25 Crédit documentaire import/export	
25 Autres opérations	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	25
RÉSOLUDRE UN LITIGE	26

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Ce document, disponible sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/bpaca/, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.
Conditions applicables au 01/04/2023.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.
Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Ouverture d'un compte séquestre	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire vers une autre Banque Populaire	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

• Edition de relevé de compte papier ou dématérialisé	
– relevé mensuel	Gratuit
– relevé par quinzaine	par trimestre 9,35
– relevé journalier	par trimestre 84,65
• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit
• Relevé de Frais	
– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé Annuel de Frais	Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit
– récapitulatif Annuel de Frais de Découvert	Gratuit

DATES DE VALEUR

– versement d'espèces au guichet	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1**
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 3**
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1**
– effet domicilié	J - 1**

* J = Jour ouvré de remise avant 15h30. Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30. Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

** Jour calendaire : du lundi au dimanche.

TENUE DE COMPTE

À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais sur écritures

Ils sont calculés sur les opérations passées au crédit et au débit du compte

par écriture	0,22
minimum par trimestre	31,00
maximum par trimestre	130,00

• Commission de compte

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais)

de	0,135% à 0,20%
minimum par trimestre	16,00

• Frais de tenue de compte courant inactif

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

par an	27,60 ⁽¹⁾
dans la limite du solde créateur du compte	

• Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier⁽²⁾

– chiffre d'affaires inférieur à 100 000€	75,00
– chiffre d'affaires de 100 000€ à 300 000€	100,00
– chiffre d'affaires de 300 000€ à 750 000€	150,00
– au-delà	250,00

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Délivrance d'un chéquier en agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
• Retrait avec carte à usage unique (retrait hors de votre agence de gestion) Non facturé aux titulaires des Services Bancaires de Base	3,20
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	26,50

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Montants minimum prélevés et suivant la complexité d'actualisation du dossier. Les clients titulaires d'une offre groupée de services professionnelle bénéficient d'une tarification réduite. Consultez votre conseiller.

• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte	à l'unité HT 6,17
– copie remise de chèque + 1 ^{er} chèque remis	HT 6,17
- par chèque complémentaire	à l'unité HT 1,00
– duplicata d'extrait de compte ou d'un relevé carte bancaire	par extrait HT 8,92
- au-delà de 10 duplicatas	sur devis
– autre recherche	HT 31,42
• Duplicata d'un Imprimé Fiscal Unique (IFU)	21,20
• Coffre-fort	
– Frais de location de coffre-fort (selon contenance) Service plus commercialisé hors renouvellement	Nous consulter
– Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Nous consulter

SERVICES BANCAIRES DE BASE

Gratuit

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽¹⁾

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

Gamme Cyberplus Entreprise

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyberplus Consultation** – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur internet Gratuit
- **Cyberplus Basic** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués par mois 6,25
- **Cyberplus Medium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements groupés et des virements internationaux par mois 12,95
- **Cyberplus Premium** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR) par mois 18,70
- **Option Suite Connect⁽³⁾** par mois HT 9,00
L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multicompte, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services.

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Certificats numériques

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus Entreprise et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

- certificat numérique CertEurope par an HT 84,00
- certificat numérique CertEurope dans Turbo Suite Entreprise ou dans Cyberplus Pro par an HT 63,00
- certificat numérique 3S KEY (valable 3 ans) HT 95,00

• Secur'Pass Pro

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée

Gratuit

• Mise à disposition d'un Pass CyberPlus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer **un mot de passe dynamique et à usage unique** à des fins d'authentification forte)

- 1^{er} lecteur Gratuit
- lecteur supplémentaire HT 10,17
- 1^{ère} carte dédiée Pass CyberPlus Gratuit
- carte supplémentaire par an 20,50

• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par email ou notification smartphone (mis en place par Cyberplus Entreprise)

Gratuit

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) 50% de réduction si détenu dans convention Rythméo, Rythméo Agri, Fréquence Libérale

- **Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement**
– par consultation et par image HT 4,25
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
 - par SMS par envoi HT 0,42
(hors coût du fournisseur d'accès Internet)
 - par courriel par envoi HT 0,42
(hors coût du fournisseur d'accès Internet)
- **e-Document PRO** Gratuit
Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace banque à distance
- **Coffre-fort numérique** par mois HT 2,08
Espace de stockage de 15 Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)⁽¹⁾**
Accès à notre centre de contact
 - depuis la France au 05 49 08 50 50 (prix d'un appel local)
 - depuis l'étranger au +33 5 33 63 99 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾ Moviplus**
 - information quotidienne 4,05
 - information bi-hebdomadaire 3,05
 - information hebdomadaire 1,62

PAR TÉLÉTRANSMISSION

(échanges de données informatisées)

- **EBICS T**
– sans logiciel TSE⁽²⁾ par mois HT 40,00
- **EBICS TS délégation simple**
Système de délégation faisant intervenir un seul délégataire sans limitation de montant
– sans logiciel TSE par mois HT 40,00
- **EBICS TS délégation avancée**
Système de délégation faisant intervenir une notion de double signature et/ou de limitation de montant
– sans logiciel TSE par mois HT 70,00
– frais d'inscription HT 275,00
- **Gamme TURBO (SE V2 / SE.com)**
 - offre Essentiel par mois à partir de HT 56,50
 - offre Medium par mois à partir de HT 76,50
 - offre Premium par mois à partir de HT 100,50
- **Gamme TURBO Suite Connect (SE.com)**
 - offre Essentiel par mois à partir de HT 61,00
 - offre Medium par mois à partir de HT 81,00
 - offre Premium par mois à partir de HT 105,00
- **Frais d'inscription et d'installation**
 - sur site à partir de HT 600,00
 - à distance à partir de HT 250,00
- **Confirmation manuelle de fichiers EDI** par fichier HT 9,85

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) TSE : Turbo Suite Entreprise.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)
– cotisation carte Visa Business Start 55,00

• Cartes de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	60,00	55,00
• Carte Visa Gold Business	145,00	145,00
• Carte Visa Platinum Business	280,00	280,00

- E-Carte Bleue 11,70
– avec Visa Gold Business et Visa Platinum Business Gratuit

- Carte Corporate Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Réédition du code confidentiel de la carte 10,80
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux Gratuit
- Refabrication de la carte avant échéance suite opposition pour perte, vol ou puce bloquée 10,20
- Refabrication de carte défectueuse Gratuit
- Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement
– par modification effectuée en agence 16,20
– par modification effectuée via l'application mobile 3 gratuites par an
– pour Visa Gold Business et Visa Platinum Business Gratuit
- Recherche de facturette carte bancaire par facturette HT 8,92
- Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire et Point Argent en euros Gratuit
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)
– à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron par retrait 1,00
– à compter du 4^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Visa Business Start par retrait 1,00
– avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business Gratuit

VIREMENT SEPA

À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement	
– occasionnel émis vers un compte BPACA	Gratuit
– occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	4,40
– au guichet de votre agence	Gratuit
– par Cyberplus Entreprise	Gratuit
– par Suite Connect	0,19
– par télétransmission	0,19
– multiples, support papier	
– par virement	4,40
– multiples émis par Cyberplus Entreprise	
– par virement	Gratuit
– multiples télétransmis (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
– par virement	0,19
– fiscal ou social	
– au guichet de votre agence	6,30
– par Cyberplus Entreprise	3,40
• Frais par virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	1,60
– initié par Cyberplus Entreprise	Gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent	
– initié au guichet de votre banque	Gratuit
– initié par Cyberplus Entreprise	Gratuit
• Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	
– VSOT saisi en agence	13,40
– VSOT télétransmis ou par Cyberplus Entreprise	4,40
• Opposition à un virement SEPA avant exécution	
– révocation de l'échéance de virement	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent	
– retrait du consentement	Gratuit
• Demande d'annulation d'un virement après son exécution (hors frais éventuels de la banque du bénéficiaire)	par virement 12,95

VIREMENT SCT JOUR

• Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure	par virement 0,50
---	-------------------

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ

Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel

VIA APPLICATION
MOBILE ET INTERNET

• Jusqu'à 5 000€	1,00€ / virement
• Au delà de 5 000€ et jusqu'à 30 000€	3,00€ / virement
• Au delà de 30 000€ jusqu'à 100 000€	10,00€ / virement

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprise 10,60
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit
- Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution
 - révocation d'une échéance de prélèvement
 - initiée en agence Gratuit
 - initiée par Cyberplus Pro Gratuit
- Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA
 - retrait du consentement
 - initié en agence Gratuit
 - initié par Cyberplus Pro Gratuit
- Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive sans retrait de consentement préalable 17,50
- Paiement d'un TIPSEPA Gratuit

CHÈQUE

- Renouvellement automatique de chéquier Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - envoi simple
 - 40 formules HT 1,18
 - 60 formules HT 2,00
 - envoi en recommandé
 - 40 formules HT 5,50
 - 60 formules HT 6,33
- Confection de lettres chèques sur devis
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence HT 5,17
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 13,95
- Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur
 - par chèque ou série de chèques par semestre 10,60

EFFET DE COMMERCE

- Effet domicilié à payer
 - paiement d'une domiciliation Gratuit
- Rejet d'effet avant ou après la date de règlement 19,80
- Rejet pour demande de prorogation ou paiement partiel 19,80

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Carte à autorisation systématique
 - cotisation carte Visa Business Electron 38,50

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

- **Cotisation carte de dépôt (Déposia)** Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- **Location, Maintenance, Installation**
 - TPE Compact sans PIN PAD par mois HT 11,00
 - TPE Fixe avec PIN PAD par mois HT 16,50
 - TPE Portable Infrarouge⁽¹⁾ par mois HT 19,50
 - TPE Portable Radio par mois HT 25,00
 - TPE GPRS Fixe⁽²⁾ avec PIN PAD par mois HT 30,00
 - TPE GPRS Mobile⁽²⁾ par mois HT 35,00
 - TPE Internet Compact⁽²⁾ par mois HT 18,95
 - TPE Internet Fixe⁽²⁾ par mois HT 19,95
 - TPE Internet Portable⁽²⁾ Bluetooth ou WIFI par mois HT 28,95
 - TPE dédié aux Professions Libérales de Santé
 - encaissement par carte bancaire avec ou sans lecteur carte Sesam Vitale Nous consulter
- **Maintenance sur site** : à ajouter au loyer mensuel par mois HT 6,00
- **Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires** Nous consulter pour une étude personnalisée
- **Frais de gestion d'un contrat flux cartes bancaires ouvert depuis plus d'un mois avec SIRET temporaire** par mois HT 28,50
- **Forfait monétique**
 - Offre destinée aux commerçants réalisant moins de 12 000€ par an d'encaissements par carte bancaire
 - jusqu'à 400€ de remises par mois Nous consulter
 - jusqu'à 1 000€ de remises par mois Nous consulter
- **FID PRO le service** :
 - Module JUMP PRO Start (analyse et connaissance clients)
 - abonnement JUMP PRO Start par mois HT 5,00
 - Module FID PRO (fidélisation et communication clients)
 - abonnement standard par mois HT 49,00
 - abonnement premium par mois HT 79,00
 - frais d'inscription HT 150,00
- **Opération carte bancaire française impayée** 25,00
- **Opération carte bancaire étrangère impayée** 79,00
- **SMILE&PAY⁽³⁾**
 - lecteur CB 49,00
 - commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires Nous consulter
- **Traitement manuel de télécollecte**
 - si TPE non loué auprès de BPACA par facturette 1,50
 - si TPE loué auprès de BPACA Gratuit
- **ONEY Proximité⁽⁴⁾**
 - régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois Nous consulter

(1) Plus commercialisé hors renouvellement.

(2) Forfait de communication inclus.

(3) SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire.

(4) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque Populaire.

VIREMENT SEPA

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent Gratuit
- Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées HT 8,75

PRÉLÈVEMENT SEPA

- Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) HT 58,00
- Remise de prélèvements SEPA
 - en agence
 - par prélèvement SEPA 5,60
 - par Cyberplus ou télétransmis
 - par prélèvement SEPA 0,34
- Prélèvement SEPA revenu impayé 10,30
- Recherche sur prélèvement SEPA avec coordonnées erronées HT 8,75
- Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision Nous consulter

CHÈQUE

- Remise de chèque(s) Gratuit
- Relevé détaillé de remise de chèques
 - suivant le nombre de chèques et par relevé sur devis
- Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision 12,30
- Remise de chèque(s) compensable(s) en France Gratuit
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation)
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Télécollecte image-chèques sur devis

EFFET DE COMMERCE

- Traitement des remises LCR / BOR
 - sur support papier
 - par effet 9,90
 - par Cyberplus Pro ou par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)
 - par effet 0,43
- Effet prorogé, retour d'effet impayé, effet réclamé, changement de domiciliation 19,80

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

- Cyberplus Paiement Access⁽²⁾
 - frais d'inscription HT 95,00
 - abonnement mensuel HT 10,00
 - coût par transaction 0,14

(1) J = Jour ouvré de remise avant 15h30. Report au jour ouvré suivant si remise après 15h30.
Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Hors commissions monétaires et options retenues.

• Cyberplus Paiement Net ⁽¹⁾	
– frais d'inscription	HT 165,00
– abonnement mensuel	HT 19,30
– coût par transaction	0,14
• Cyberplus Paiement Mix ⁽¹⁾	
– frais d'inscription	sur devis
– abonnement mensuel	HT 60,50
– coût par transaction	0,14
• PayPlug ⁽²⁾	Nous consulter
• Direct et Proche Paiement ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	
– frais d'inscription	Nous consulter
– abonnement mensuel	Nous consulter
• Contrat flux Vente A Distance Internet ⁽¹⁾⁽⁵⁾	
à destination des clients disposant d'une solution d'encaissement de paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de paiements tiers	
– abonnement mensuel	HT 11,25
• Paiement Express ⁽¹⁾⁽⁵⁾	
– frais d'inscription	HT 75,00
– abonnement mensuel	HT 10,00
– coût unitaire par demande d'autorisation	0,14

(1) Hors commissions monétiques et options retenues.

(2) PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.

(3) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

(4) Hors frais relatifs au site boutique.

(5) Hors Cyberplus Paiement.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMEO PRO
POUR LES AGRICULTEURS : CONVENTION RYTHMEO AGRI

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Evolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

RYTHMEO PRO / RYTHMEO AGRI inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement banque à distance Cyberplus Entreprise), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾, l'authentification forte grâce au Pass Cyberplus et les relevés de compte mensuels.

[Nous consulter](#)

Ainsi que des options à la carte en fonction de vos besoins dont un forfait de fonctionnement de compte.

[Nous consulter](#)

En regroupant les frais de fonctionnement (commission de compte et frais sur écritures), le forfait vous permet de bénéficier d'une cotisation mensuelle connue à l'avance et adaptée à votre activité.

[Nous consulter](#)

AUTRES CONVENTIONS COMMERCIALISÉES

- **Fréquence Libérale**
- **Association et CE**

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

CONVENTIONS PLUS COMMERCIALISÉES HORS RENOUVELLEMENT

Fréquence Pro 2	cotisation trimestrielle en € à partir de	74,32
Fréquence Agri		39,56
Fréquence Agri Services		22,38
Fréquence Pro		39,53
Fréquence Pro Services		22,38
Cap Pro		11,33
Cap Pro Plus		17,44
Pelletier Entreprise Plus	cotisation mensuelle en € à partir de	23,05
Pelletier Artisans Commerçants		20,15
Pelletier EI 150		28,35
Pelletier Profession Libérale Plus		18,15
Océane Pro		19,25
Procéane		21,00

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- par opération 10,00
- plafond mensuel 600,00

DÉFINITION

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Com Intervention ».

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance avec un plafond de 90€
- Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire 10% du montant de la créance avec un plafond de 235€
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une facturation par jour)⁽¹⁾ 8,00
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - inférieur ou égal à 50€ par rejet 20,00⁽²⁾
 - supérieur à 50€ par rejet 40,00⁽²⁾



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Forfait chèque rejeté ».

- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,50
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 33,80

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

- **Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾**
 - inférieur à 20€ Montant de l'opération
 - supérieur ou égal à 20€ 10,00⁽²⁾⁽³⁾
- **Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽¹⁾**
 - inférieur à 20€ Montant de l'opération
 - supérieur ou égal à 20€ 10,00⁽²⁾⁽³⁾



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : « Frais prélèvement impayé ».

-
- **Frais de rejet d'effet pour défaut de provision** 20,95
 - **Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire** 36,00

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(2) Les frais de rejet ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais de rejet seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT⁽¹⁾

- **Découvert du compte convenu et formalisé**
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel **TBB⁽²⁾ + 6,30%⁽³⁾**
- **Découvert du compte non autorisé**
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel incluant la commission de dépassement de 3,35% **TBB⁽²⁾ + 9,65%⁽³⁾**

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- **Commission de dépassement** (taux annuel) **3,35%**
En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 3,35%
- **Commission de plus fort découvert** (trimestrielle) **0,08%**
Calculée sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre en valeur.
- **Commission d'immobilisation** (trimestrielle) **2,00%**
Calculée sur les nombres débiteurs lorsque le compte fonctionne à découvert pendant tout le trimestre.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION⁽¹⁾

- **Ouverture de crédit en compte courant** **Nous consulter**

ESCOMPTE

nous consulter

- minimum d'intérêts **6,80**

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre TBB⁽²⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédant l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILY)

- mise en place de la convention cadre Daily **80,00**
- commission sur créance cédée **12,50**
- notification **19,00**
- prorogation **22,00**

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.

- **FlashFactures** **3,95% HT du montant financé de la facture**
- **Affacturage** **Nous consulter**
- **AVIZ&Plus** (information commerciale)
 - forfait 25 SIREN **par an HT 300,00**
 - forfait 80 SIREN **par an HT 900,00**
 - forfait 150 SIREN **par an HT 1500,00**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

(2) Taux de Base Bancaire Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7,95% en vigueur depuis le 01/04/2023. Ce taux peut être révisé à tout moment.

(3) Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrié pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur. Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est consultable dans nos agences et sur notre site Internet.

CAUTIONS BANCAIRES

- Etablissement d'un acte de caution
 - acte standard 51,00
 - acte complexe 144,80
 - frais calculés sur l'utilisation 3,20%
- minimum par trimestre 24,00

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

- Prêt moyen, long terme
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00%
 - avec un minimum de 500,00

Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce...)
- Modification d'un prêt moyen, long terme avec établissement d'un avenant
 - modification de taux 1,50% du capital restant dû
minimum 1000,00
 - modification de durée, de périodicité, de garantie ou transfert de prêt sur un autre bénéficiaire (au regard de la qualité du bénéficiaire et de l'étude du dossier à réaliser une tarification) forfait 330,00
- Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement 32,50
- Décompte sur prêt en cours 57,00
- Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt 33,00
- Duplicata de tableau d'amortissement 28,00
- Délivrance d'une attestation 33,00
- Crédit Bail Nous consulter
- Location avec option d'achat (LOA) Nous consulter
- Location longue durée (LLD) Nous consulter

GARANTIES

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit.

- Nantissement de compte titres financiers ou délégation d'un contrat d'assurance vie hors débours par contrat 87,00
- Frais d'enregistrement d'acte 125,00
- Autres garanties Nous consulter
- Mainlevée de garantie 103,00
(hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles)

AUTRES PRESTATIONS

- Déclaration d'une loi bancaire 90,00

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- **Compte à terme** Nous consulter
- **Certificat de dépôt négociable** Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

- **Ouverture d'un Compte Titres Ordinaire (CTO)** Gratuit
- **Clôture de compte** Gratuit
- **Transfert de Compte Titres Ordinaire :**
 - vers un autre établissement 150,00
 - vers un autre établissement du réseau BP Gratuit
- **Frais de courtage bourse**
 - Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

Actions françaises au porteur et obligations	HORS INTERNET	INTERNET LINE BOURSE
Commission proportionnelle		
– jusqu'à 40 000€	1,35%*	0,57%
– supérieur à 40 000€	1,35%*	0,52%
Minimum de perception	19,90	9,50
* pour les obligations (hors Internet) commission ramenée à 1%		
Actions françaises nominatives		
Commission proportionnelle	1,50%	0,65%
Minimum de perception	52,00	17,00

– Valeurs étrangères

Nous consulter

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- **Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾**
 - OPC Banque Populaire Gratuit
 - OPC hors réseau Banque Populaire 36,00

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- **Autres opérations de Bourse**
 - paiement dividende action, achat ou vente de droit, attribution d'action, augmentation de capital, introduction... par opération 10,70
- **Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)**
en sus des frais de courtage.
 - frais proportionnels au montant brut négocié par ordre 0,40%
 - frais de prorogation par prorogation 0,40%

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE SUR CTO

DÉFINITION

Les **droits de garde** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés trimestriellement au titre du trimestre échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du trimestre précédent. Toutes les valeurs et OPC du réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

• Droits de Garde (frais de tenue de compte)

PAR TRIMESTRE
HT

Portefeuilles composés uniquement de valeurs du Groupe BPCE			
Forfait		5,46	
Portefeuilles mixtes			
Droits de garde : Minimum / Maximum		7,08 / 125,00	
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne et commission proportionnelle		
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	Titres cotés France et titres non cotés	1,08
		Titres cotés hors France	21,50
	Commission proportionnelle	Jusqu'à 150 000 €	0,05%
		Supérieur à 150 000 €	0,04%

- **Parts sociales** Gratuit
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.
- **Frais de gestion d'un CTO** Application des droits de garde
Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.
- **Frais de gestion d'un CTO inactif** Application des droits de garde⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)
- **Rétrocessions** Nous consulter
La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au Client.
- **Gestion de titres non cotés**
 - première souscription 105,00
 - souscription suivante ou remboursement sur la même valeur 55,00
- **Reconstitution de portefeuille titres** Nous consulter
- **Imprimé Fiscal Unique** Gratuit
 - duplicata 21,20

INGENIERIE SOCIALE ET FINANCIERE



À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne interentreprise / PERCOL I)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(1) Les frais et commissions prélevés ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽²⁾ par an 56,00

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽¹⁾ :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7j/7, 24h/24.

- Sécuris professionnels⁽³⁾ par an 90,00

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Pro⁽⁴⁾ / Fructi-Facilités Agri⁽⁴⁾
 - version Accident-Maladie (montant garanti)
 - 12 500€ par an 78,80
 - 25 000€ par an 157,20
 - 50 000€ par an 314,00
 - version Accident (montant garanti)
 - 50 000€ par an 62,00

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro +⁽⁴⁾ Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat Prévoyance Pro + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽¹⁾.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Plus commercialisé, hors renouvellement.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

- ASSUR-BP Santé Collective⁽¹⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité Sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en oeuvre en complément de la Sécurité Sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

- ASSUR-BP Santé profil Pro⁽²⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité Sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I⁽³⁾ (Plan Epargne Retraite Individuel⁽⁴⁾)

Nous consulter



À SAVOIR

Le Plan Epargne Retraite Individuel est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽⁴⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

- FRUCTI Epargne +⁽⁵⁾

Nous consulter



À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro⁽²⁾

Nous consulter

- ASSUR-BP Auto du Pro⁽²⁾

Nous consulter

- FRUCTI-Homme Clé⁽³⁾ (plus commercialisé)

Nous consulter

- FRUCTI-Homme Clé +⁽³⁾

Nous consulter

- Allo Assistance Pro⁽⁶⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽⁷⁾

Nous consulter

(1) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.

(5) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

- **Frais de tenue de compte en devises**, prélevés sur le compte courant en euros par an 105,00
- **Commission de compte** (mensuelle) de 0,135% à 0,20%

À SAVOIR

Des commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change. Nous consulter

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	Paielement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE ⁽²⁾ en EUROS, en Roumanie en LEI Roumain, en Suède en COURONNES Suédoises, dans les collectivités françaises du Pacifique en FRANCS PACIFIQUE	Gratuit	Gratuit
Hors EEE et dans l'EEE en devises	2,90% du montant du paiement + frais fixes de 0,50€	2,90% du montant du retrait + frais fixes de 3,35€

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

- **Frais par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA**
 - au guichet de votre agence 4,40
 - par Cyberplus Gratuit
 - par télétransmission (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) 0,19
- **Frais par virement non SEPA émis en euros ou en devises⁽³⁾**
 - saisi en agence 24,00
 - télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus 19,20
- **Commissions additionnelles aux virements**
 - commission de change 23,00
 - supplément pour émission de chèque de banque 13,30
 - envoi en urgence (zone SEPA uniquement) 16,00
 - acquit swift (justificatif de paiement) HT 12,50
 - requalification de virement à l'émission ou récupération de fonds mal aiguillés 19,00
- **Frais par effet⁽⁴⁾**

	Taux	Minimum	Maximum
– simple	0,15%	35,00	160,00
– documentaire	0,20%	46,00	180,00
– bon de cession (expédition par air)			25,00
– frais de relance, impayé, prorogation, modification			35,00

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE p. 28.

(3) Dans le cas d'un virement émis en mode frais OUR, les frais de la banque du bénéficiaire sont à la charge de l'émetteur (notre client). Frais variables en fonction des pays.

(4) Les paiements à destination de l'étranger en devises autres que l'Euro sont soumis à la commission de change (voir p. 25).

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «share»⁽¹⁾

• Frais par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de la zone SEPA				Gratuit
• Frais par virement non SEPA reçu ⁽¹⁾ en euros ou en devises				17,00
• Frais de réparation sur virement avec IBAN erroné				19,00
• Frais par chèque payable à l'étranger ⁽²⁾				
– avec crédit après encaissement, commission proportionnelle au montant du chèque				0,15%
			minimum	35,00
			maximum	160,00
– frais de relance, impayé, prorogation, modification				35,00
• Frais par effet ⁽²⁾	Taux	Minimum	Maximum	
– simple	0,15%	35,00	160,00	
– documentaire	0,20%	46,00	180,00	
– frais de relance, impayé, prorogation, modification				35,00

COMMISSION DE CHANGE (hors virements internationaux émis)

– commission proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
	minimum 19,50
	maximum 240,00

CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT/EXPORT

À SAVOIR

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes. [Nous consulter](#)

AUTRES OPÉRATIONS

• Autres engagements internationaux IMPORT/EXPORT	
– standby L/C (Lettre de Crédit)	Nous consulter
– cautions, garanties et avals	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

• Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes	HT 105,00
• Gestion d'une succession	Nous consulter

SERVICE EXTRA-BANCAIRE

• Je pilote mon entreprise	Nous consulter
Service complet de gestion commerciale et financière en ligne pour les entrepreneurs ⁽³⁾	

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.

(2) Plus frais d'envoi à la banque étrangère.

(3) « Je pilote mon entreprise » est une solution de gestion commerciale de comptabilité et de suivi de trésorerie fournie par la société JE PILOTE, proposée par la Banque Populaire.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Relation Client**.

Par Internet : contact@bpaca.banquepopulaire.fr

Par courrier : **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE**
Service Relation Client
10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

Par téléphone : **05 49 08 65 20** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
accessible aux horaires d'ouverture suivants :
8h00 - 20h00 du lundi au vendredi / 8h30 - 16h00 le samedi

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relation Client, ou en absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par Internet (contact dans les 48h) :

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Par Internet : <http://www.amf-france.org>

Par courrier : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par Internet : <https://www.mediation-assurance.org>

Par courrier : La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les entrepreneurs individuels

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou refus de crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par Internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr>

Par courrier : Médiation des Entrepreneurs individuels auprès de la FNBP
20/22 rue Rubens - 75013 Paris

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne +

sont des produits de Natixis Interépargne

SA au capital de 8 890 784€ - RCS Paris 692 012 669

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

SA au capital de 94 127 658,48€ - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au RCS Paris 329 450 738

Agrément AMF n° GP 90-009

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Mirova

SA au capital de 8 322 490€ - RCS Paris 394 648 216

Agrément AMF n° GP 02-014

Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International

Prévoyance Pro +, PER I, FRUCTI-Facilités Pro, FRUCTI-Facilités Agri et FRUCTI-Homme Clé

sont assurés par BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776€ - RCS Paris 349 004 341

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Sécuripro, ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro

sont assurés par BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212€ - RCS Paris 350 663 860

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Allo Assistance Pro

est un contrat d'assistance géré par

MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS - RCS Paris 490 381 753

Siège social : 54, rue de Londres - 75394 Paris Cedex 8

Entreprise régie par le Code des assurances

Direct&Proche

est une gamme de services de visibilité sur Internet, de la

société Regicom, proposée par la Banque Populaire

Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000€

RCS Nanterre B 525 312 294

Siège social : 36 rue Raspail - 92300 Levallois-Perret

PayPlug

est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug,

proposé par la Banque Populaire.

Payplug SAS, société par action simplifiée au capital de 337 355€

RCS Paris 751 658 881

Siège social : 110 avenue de France - 75013 Paris

Société agréée en tant qu'établissement de paiement



E009455

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.
- **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)**, espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.
- **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaca/



Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n°FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME. Réf BRO 0038 - 1er avril 2023